

Hebdo Canada

Volume 1, N^o 13

le 4 avril 1973



Affaires extérieures
Canada

External Affairs
Canada

Le Canada prolonge de soixante jours sa participation à la CICS, 1

M. Louis Rasminsky président du Centre de recherches pour le Développement international, 3

Geneviève Bujold se produit avec le Choeur Mendelssohn de Toronto, 3

Renouvellement des accords Canada-U.R.S.S. sur les pêches, 4

Le commerce de l'automobile en 1972, 4

Modification de l'entente Canada-Royaume-Uni sur la sécurité sociale, 4

Théâtre japonais de marionnettes au CNA, 5

Don du Prince de Monaco au Québec, 5

Le Canada prolonge de soixante jours sa participation à la CICS

Texte de la déclaration faite à la Chambre des communes par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, au sujet de la prolongation du mandat de participation du Canada à la CICS:

Le fait que l'attitude adoptée par le Canada à l'égard de sa participation à la Commission internationale de contrôle et de surveillance au Vietnam a constamment rallié un vaste appui public a été une source de grande satisfaction pour le Gouvernement. Notre attitude à l'égard d'un engagement à long terme et les conditions dont nous avons assorti notre rôle semblent être comprises à l'intérieur de notre pays et même, dans une certaine mesure, à l'étranger. Cette compréhension est particulièrement encourageante du fait que le problème de notre participation initiale et la décision que nous devons maintenant prendre touchant son maintien renferme des éléments qui en font un dilemme. Le Gouvernement était et demeure très conscient du fait que, quelle que soit sa décision, aucune ne saurait satisfaire toutes les demandes dont nous faisons l'objet ou rallier un appui universel en dehors de notre pays. J'ose toutefois espérer que la décision du Gouvernement aura l'appui général de cette Chambre et de notre pays et qu'elle ne sera pas considérée comme déraisonnable à l'étranger.

Exprimé en termes les plus clairs, le dilemme vient de ce que tous les Canadiens désirent servir la cause de la paix au Vietnam aussi longtemps que, pour reprendre l'expression d'un honorable député, il y a le moindre espoir d'une solution pacifique au problème vietnamien. D'un autre côté, le Gouvernement est tout aussi décidé à faire en sorte que les Canadiens ne participent pas à une charade où ils seront obligés de surveiller non pas un cessez-le-feu mais des hostilités continues qui risquent de donner lieu à une nouvelle escalade. Du point de vue strictement canadien, il est important de considérer objectivement les deux

aspects du problème. La représentation du Canada est étroitement liée à notre rôle dans les efforts internationaux déployés en vue d'assurer le "maintien de la paix". La confiance dans le succès des opérations de maintien de la paix partout dans le monde ne saurait être maintenue que si les activités qu'on désigne ainsi sont non seulement efficaces mais reconnues comme étant efficaces par l'opinion publique mondiale.

Au cours des dernières phases de la négociation des Accords de Paris sur le Vietnam, le Gouvernement a donc informé les parties aux négociations qu'il réservait sa décision touchant la participation éventuelle du Canada à la CICS en attendant d'avoir eu l'occasion de prendre connaissance et d'étudier les ententes conclues afin de voir si, à la lumière de notre expérience, les dispositions de celles-ci étaient exécutables. Nous avons par la même occasion communiqué aux négociateurs une série de conditions qui, si elles étaient satisfaites, auraient, à notre avis, rendu le mécanisme de maintien de la paix au Vietnam pratique tout en lui donnant un caractère de crédibilité. Nous avons également avancé, par l'intermédiaire du Gouvernement des Etats-Unis en nous fondant sur les conclusions tirées de notre expérience des dix-neuf dernières années en Indochine, des propositions détaillées touchant l'organisation et les dispositions pratiques de la surveillance de la trêve au Vietnam.

Je ne voudrais pas abuser de la patience des honorables députés en répétant nos conditions, lesquelles étaient énoncées en détail dans mon discours du 5 janvier dernier. Je crois qu'il est juste de dire que certaines de nos propositions ont été acceptées et

incorporées aux documents des Accords. Lorsque nous avons pris connaissance des résultats de la négociation contenus dans les documents signés à Paris, il devint néanmoins évident que malgré les meilleurs efforts des négociateurs, le mécanisme de surveillance de la trêve établi laissait nettement à désirer. Une de nos considérations les plus importantes, l'établissement d'une autorité politique permanente à laquelle la CICS et ses membres pourraient faire rapport, était en outre mise de côté pour qu'une conférence internationale qui se tiendrait à Paris trente jours après la signature des Accords puisse en étudier les modalités. Comme vous le savez déjà, je me suis rendu à Paris, à la fin de février, à la tête d'une délégation canadienne, muni de propositions qui auraient doté la CICS d'une autorité à laquelle elle pourrait faire rapport et que nous considérions comme nécessaire au succès de la Commission.

Dans l'intervalle, nous en étions arrivés à la conclusion que les autres dispositions des Accords touchant la surveillance de la trêve laissaient planer des doutes quant à la mesure dans laquelle nos autres critères seraient satisfaits. Comme je l'ai déjà répété à plusieurs occasions, il ne s'agit pas par là de critiquer les Accords ni ceux qui les ont négociés. Ce sont sans doute les meilleurs accords qu'il était possible de négocier dans les circonstances et les résultats ont, malgré tout, permis d'orienter le cours des événements mondiaux dans une nouvelle direction qui offre plus d'espoirs. Nos réserves sont donc simplement fondées sur notre conclusion que la tâche proposée n'était pas assortie aux méthodes et au tempérament canadiens. Nous avons toutefois reconnu que ce qui, en dernière analyse, comptait le plus c'était la bonne foi de tous les intéressés et que le seul moyen d'en juger était de tenter de faire fonctionner le mécanisme. C'est la raison pour laquelle nous avons accepté de participer pour une période initiale de soixante jours, à laquelle une période de grâce de trente jours a été ajoutée afin de permettre aux parties de trouver un remplaçant si nous décidions de nous retirer. Cette période de soixante jours se termine jeudi.

A mon retour de Paris, je suis arrivé à la conclusion qu'il ne serait pas possible de prendre une décision bien

fondée sans être allé voir sur place les conditions dans lesquelles la CICS et notre délégation en particulier travaillaient ou sans m'être entretenu avec les chefs de gouvernement les plus directement intéressés. J'avais eu, comme vous le savez, plusieurs contacts avec le secrétaire d'État américain à ce sujet et j'étais bien au courant de la position du Gouvernement américain. Je voulais également connaître celle des autres gouvernements.

C'est ainsi que, le 13 mars, un groupe de représentants canadiens, qui n'était malheureusement pas entièrement représentatif de cette Chambre, s'est embarqué pour un voyage qui devait me mettre en contact avec les deux Gouvernements vietnamiens, le Gouvernement du Laos, ainsi qu'avec certains dirigeants du Gouvernement révolutionnaire populaire et du Pathet Lao. Ce fut pour nous un endoctrinement très intense en ce qui a trait aux réalités avec lesquelles la CICS est aux prises ainsi qu'aux attitudes et aux politiques des gouvernements les plus directement intéressés. Je crois que tous ceux qui ont fait le voyage sont revenus avec au moins une impression commune: que la CICS ne s'acquitte pas des tâches que lui ont confiées les Accords de cessez-le-feu. Je suis également certain que la plupart de mes compagnons de voyage s'accorderont pour dire que s'il en est ainsi c'est bien malgré les meilleurs efforts déployés par la délégation canadienne pour en assurer le fonctionnement. Nous l'avons entendu de suffisamment de sources les plus diverses pour accepter comme un fait que sans l'énergie et l'ingéniosité de la délégation canadienne même l'établissement des divers organismes prévus par les Accords ne se serait pas produit aussi rapidement que ce fut le cas.

Bien que notre visite ait laissé chez la plupart d'entre nous des appréhensions quant aux activités et au succès de la CICS dans l'exécution des tâches qui lui sont confiées, on nous a aussi fait comprendre clairement que pour certains cela importait peu. Nous étions conscients depuis un certain temps que tous ne partageaient pas notre conception de l'observation et de la surveillance d'une trêve. Il existe d'autres points de vue avec lesquels nous ne cherchons pas querelle. Nous étions également conscients du fait

qu'au moins quelques-unes des parties intéressées et plusieurs autres pays comme la Grande-Bretagne et le Japon étaient d'avis que le Canada devrait maintenir sa participation à la CICS mêmes si celle-ci ne répondait pas à nos normes. En toute honnêteté, je dois avouer franchement que très peu de pays croyaient, malgré tous nos efforts pour faire connaître notre position, qu'il était vraiment possible que le Canada décide de se retirer de la CICS.

Mon voyage au Vietnam a certainement servi à convaincre certains de ces pays que nous étions effectivement prêts à le faire si, à notre avis, l'ensemble des dispositions n'était pas exécutable et ne servait pas la cause de la paix au Vietnam. Il en est ressorti un résultat salubre en ce sens qu'on a cessé de nous répéter combien tout allait pour le mieux au Vietnam et combien la CICS pourrait devenir une force vraiment vitale dans le maintien de la paix en Indochine. On a, au contraire, commencé à nous sortir des arguments quelque peu plus convaincants touchant un rôle totalement différent mais tout aussi vital qui ne se rapporte aucunement à notre expérience antérieure et qui n'est aucunement mentionné dans le texte des Accords et des Protocoles. Ce rôle consisterait, en termes généraux, à constituer une présence internationale qui serait un signe de l'intérêt que la communauté mondiale continue à prêter à la situation vietnamienne. Même si la CICS n'est pas nécessaire à l'exécution des Accords, son absence serait considérée comme un signe que les Accords n'ont pas l'appui mondial et par conséquent, notre retrait deviendrait un nouveau facteur d'instabilité psychologique dans une situation déjà très peu stable.

Je voudrais faire deux remarques à l'égard de ce "rôle psychologique". D'abord, je ne suis pas convaincu que la CICS joue un tel rôle dans le mode de pensée des Vietnamiens. Deuxièmement, je ne crois pas qu'on puisse s'attendre à ce que le Canada et les Canadiens jouent un tel rôle pendant une période de temps prolongée. En ce qui concerne les Nord-Vietnamiens, j'ai eu l'impression très nette qu'ils considèrent les textes des Accords et des Protocoles comme sacrés. Ils ont

M. Louis Rasminsky président du Centre de recherches pour le Développement international

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, vient de faire part de la nomination de M. Louis Rasminsky au poste de président du Conseil des Gouverneurs du Centre de recherches pour le Développement international.

En février dernier, M. Rasminsky qui est maintenant âgé de 65 ans, avait résigné ses fonctions de Gouverneur de la Banque du Canada, poste qu'il avait occupé pendant douze années consécutives. En fait il a à son actif trente-deux années de service à titre de membre de la direction à la Banque centrale.



M. Louis Rasminsky

En tant que président du Conseil du CRDI il succède à feu Lester Pearson qui, alors qu'il était premier ministre, avait joué un rôle prépondérant dans la création de ce Centre de recherches et qui en est devenu le premier président du Conseil, poste qu'il a conservé jusqu'à son décès survenu en décembre dernier.

Le Centre a été institué par une loi du Parlement canadien qui lui a donné pour principal objet d'appuyer la recherche prévue pour adapter la science et la technologie aux besoins propres

des nations du monde en voie de développement. En proposant le bill portant création du CRDI, M. Sharp a fait ressortir devant la Chambre des communes que l'écart entre les pays à revenus faibles et les pays les plus riches du monde est "dans une grande mesure un écart scientifique et technique" et qu'en fait, tout ce qui se dépensait dans le monde pour la recherche et le développement était l'apanage des pays industrialisés et était mis au service de leurs intérêts primordiaux.

Durant ses deux ans et demi d'existence, le CRDI a approuvé sa contribution à 99 projets ayant nécessité des octrois qui s'élèvent à 13.4 millions de dollars. Sa contribution principale est allée à la recherche sur l'agriculture et la sylviculture dans les pays tropicaux semi-arides, sur les problèmes démographiques et sur les soins de santé en milieu rural, pour porter enfin sur certains aspects des sciences sociales et des sciences de l'information. En pratique, la presque totalité de la recherche entreprise a lieu dans les pays en voie de développement eux-mêmes et elle est menée par des chargés de recherche locaux.

La Loi a institué le Centre en une corporation publique et elle prévoit que son Conseil, composé de 21 gouverneurs, doit être nommé par le Gouvernement canadien.

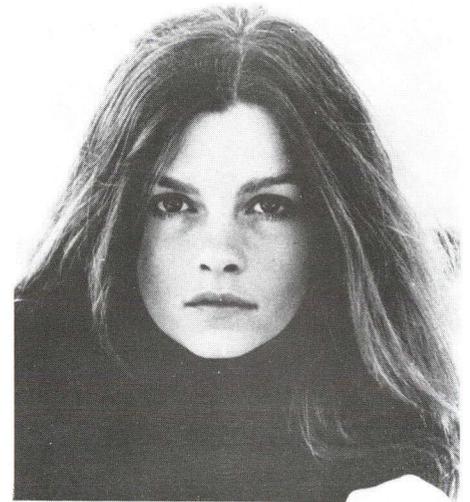
En vertu de la Loi constitutive, onze des gouverneurs du CRDI, le président du Conseil et le vice-président du Conseil y compris, doivent être des citoyens canadiens. Le premier Conseil des Gouverneurs (1970-1972) comptait, sur les dix gouverneurs non canadiens, six qui sont des ressortissants de pays en voie de développement.

Geneviève Bujold se produit avec le Choeur Mendelssohn de Toronto

Faisant ses débuts sur une scène torontoise, la comédienne Geneviève Bujold remplira le rôle de récitante dans *Kaddish* (symphonie n° 3 de Leonard Bernstein, que le Choeur Mendelssohn de Toronto présentera à Massey Hall le 18 avril.

Madame Bujold, qui a joué le rôle principal dans le film *Anne des mille jours* aux côtés de Richard Burton, ce

qui lui valut d'être mise en nomination pour un Oscar en 1969 et lui mérita le *Golden Globe Award* la même année, compte à son actif de nombreux autres succès cinématographiques. Elle reçut à deux reprises le prix de la meilleure actrice canadienne pour ses rôles dans *Isabel*, en compagnie de Marc Strange (1968), et dans *l'Acte du coeur*, avec Donald Sutherland (1970); récemment, elle fut également remarquée pour son interprétation de Cassandre, aux côtés de Katharine Hepburn, dans *Les Troyennes*.



Geneviève Bujold

Diplômée du Conservatoire d'art dramatique de Montréal, Madame Bujold fit ses débuts professionnels avec le Théâtre du Gesù dans le principal rôle féminin du *Barbier de Séville*. Dans un article de fond sur Geneviève Bujold, la revue *TIME* écrivait: "...les producteurs et les réalisateurs la "redécouvrent" sans cesse. Le Théâtre du Rideau-Vert de Montréal l'a retenue en 1963. Puis, le cinéaste français Alain Resnais la découvrit à son tour... comme aussi George Schaeffer, qui la fit connaître au public de la télévision américaine, et Hal Wallis de Hollywood, pour *Anne des mille jours*." Le dernier film de Madame Bujold, *Kamouraska*, dont le réalisateur est Claude Jutra, sera distribué au début de mai.

Le Choeur Mendelssohn de Toronto présente ce concert en collaboration avec le Congrès juif canadien. Le Choeur sera accompagné par l'Orchestre symphonique de Toronto, la chorale des petits chanteurs Columbus et par le soprano Roxolana Roslak, sous la direction d'Elmer Iseler.

Le programme de la soirée comprend en outre la *Symphonie des psaumes* de Stravinsky, et la première torontoise de l'oeuvre de Godfrey Ridout, *Pange Lingua*.

Renouvellement des accords Canada-U.R.S.S. sur les pêches

L'accord conclu entre le Canada et l'Union soviétique, et selon lequel la flotte de pêche soviétique acceptait de se tenir éloignée de la région du Big Bank, au large de la côte ouest de l'île Vancouver, en échange de la permission d'utiliser des installations portuaires et un secteur de pêche situé en deçà de la limite territoriale au large des îles Reine-Charlotte, doit être renouvelé pour une période supplémentaire de deux ans, d'après une déclaration faite récemment par le ministre des Pêches, M. Jack Davis.

Des représentants d'organismes de pêcheurs de la côte ouest étaient aussi présents en tant que conseillers et observateurs, lors des négociations qui ont pris fin récemment, à Ottawa.

Les parties ont convenu d'ajouter deux nouvelles dispositions à l'accord initial, signé à Moscou en janvier 1971: a) que des scientifiques évaluent l'état des populations qui font l'objet d'une pêche de la part des deux pays, au large de la Colombie Britannique, et que, en se basant sur les données ainsi recueillies, ils fassent des recommandations conjointes aux deux pays, afin d'assurer la conservation des stocks; et b) que le Canada permette à des bateaux soviétiques de recherches scientifiques, qui exécutent présentement des études en collaboration, d'utiliser les installations portuaires de Prince-Rupert, de Vancouver et de Nanaimo, en Colombie Britannique.

Il est intervenu une entente en vertu de laquelle les autorités soviétiques se sont engagées à fournir des statistiques plus détaillées sur leurs activités de pêche dans le secteur de la Colombie Britannique, surtout en ce qui a trait à leurs prises de morues charbonnières, de harengs et de flétans, y compris les prises occasionnelles. Des accords ont aussi été conclus sur certaines conditions particulières, relatives aux règles de pilotage et applicables aux bateaux

soviétiques qui entrent dans la baie Tasu pour charger et décharger des marchandises.

Aux termes de l'accord initial, la flotte de l'U.R.S.S. a volontairement abandonné la pêche dans la zone du Big Bank, où se produisent d'importantes remontes de saumons et de harengs. En retour, elle avait l'autorisation de pêcher dans un secteur d'une étendue comparable, situé à l'intérieur de la limite de 12 milles à partir des îles Reine-Charlotte et qui n'a jamais été exploité, dans quelque mesure que ce soit, par les Canadiens.

Cependant, le plus grand avantage accordé à la flotte soviétique a été la réouverture du port de Vancouver aux bateaux de ravitaillement de l'U.R.S.S., privilège qui lui avait été enlevé en mars 1970; plus tard, l'U.R.S.S. avait demandé la tenue d'une conférence à ce sujet.

Le commerce de l'automobile en 1972

Statistique Canada rapporte que, exception faite de l'année 1970, le commerce international du Canada a connu entre 1965 et 1972 un déficit dans le domaine des produits de l'automobile, déficit dont le chiffre cumulé a été d'environ \$2,900 millions. Sur ce total, les transactions avec les États-Unis ont causé près des deux tiers du déficit, soit une perte de \$1,900 millions.

Les transactions du Canada se rapportant aux produits de l'automobile sont passées d'un excédent de \$95 millions en 1970 à un déficit de \$113 millions en 1971; en 1972, ce déficit a augmenté de quatre fois, atteignant \$511 millions. Ce chiffre est le plus élevé depuis 1966, année où il s'était établi à \$637 millions.

Parmi les éléments qui ont contribué à l'augmentation de près de \$400 millions du déficit en 1972, il y a eu des réductions, de \$164 millions et de \$43 millions respectivement, de l'excédent du commerce des véhicules automobiles et des motoneiges, ainsi qu'une augmentation de \$191 millions du déficit enregistré dans le commerce des pièces de véhicules automobiles. La fermeture des usines de montage de Sainte-Thérèse et d'Oshawa, en vue de leur faire subir des transformations et de les préparer pour le

montage des nouveaux modèles de voitures, n'a pas été sans se répercuter sur la balance du commerce des véhicules en 1972.

Un renversement de \$235 millions s'est produit dans la balance du commerce avec les États-Unis, qui est passée d'un excédent de \$194 millions à un déficit de \$41 millions, les importations ayant enregistré une augmentation de 19 pour cent pour atteindre \$4,666 millions et les exportations une augmentation de 12 pour cent pour s'établir à \$4,625 millions. Le déficit du Canada dans ses transactions avec les pays d'outre-mer s'est accru de plus de 50 pour cent pour atteindre \$470 millions en 1972. Les exportations, se chiffrant à quelque \$210 millions, sont demeurées presque inchangées, mais les importations ont augmenté de près de 30 pour cent pour se situer à environ \$680 millions, les deux tiers de cette augmentation étant attribuables aux véhicules. En 1972, les importations de produits de l'automobile en provenance du Japon se sont accrues de près de \$125 millions, la valeur unitaire des véhicules importés ayant augmenté de près de 18 pour cent entre la fin de l'année 1971 et 1972.

Modification de l'entente Canada-Royaume-Uni sur la sécurité sociale

Les anciens résidents du Canada vivant au Royaume-Uni et qui ont droit à la pension de vieillesse du Royaume-Uni peuvent maintenant recevoir celle-ci à l'âge de 65 ans, en vertu de lettres signées aujourd'hui par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Marc Lalonde, et le haut-commissaire du Royaume-Uni, Sir Peter Hayman.

Les lettres signées le 9 mars dernier modifient celles de 1959 selon lesquelles, à l'âge de 70 ans, certains anciens résidents du Canada vivant au Royaume-Uni et n'ayant pas droit à la sécurité de la vieillesse du Canada pouvaient compter les périodes de temps pendant lesquelles ils avaient résidé au Canada comme périodes de cotisation au régime du Royaume-Uni. Les conditions relatives à l'âge et à la résidence exigées au Royaume-Uni pour ces personnes deviennent ainsi conformes à celles de la législation canadienne sur la sécurité de la vieillesse.



“*Tsuri Onna*” une pièce dramatique du répertoire classique du Théâtre Bunraku.

Théâtre japonais de marionnettes au CNA

Bunraku, le Théâtre japonais de marionnettes a joué pour la première fois au Canada, le mois dernier, au Centre national des Arts à Ottawa. Vancouver a été la seule autre ville canadienne où une représentation a été donnée avant que la troupe ne termine sa tournée aux États-Unis.

La troupe Bunraku se compose de 70 membres répartis presque également en trois catégories: manipulateurs de marionnettes, discours de *yoruri* et joueurs de *samisen*, toutes fonctions qui exigent de nombreuses années de formation avant que l'artiste puisse accéder à la maîtrise. La création du Théâtre de marionnettes Bunraku remonte au milieu du 17^e siècle, époque à laquelle les trois formes artistiques différentes ont fusionné pour donner ce que nous connaissons, de nos jours, sous le nom de Bunraku.

Les poupées du théâtre de marionnettes sont du format demi-grandeur nature et fabriquées avec un soin extrême. Les yeux roulent dans leurs orbites, les sourcils se soulèvent, les bouches s'ouvrent et se ferment et les bras se meuvent avec grâce et en imitant la nature.

En général chaque poupée est animée par trois manipulateurs qui travaillent en complète harmonie. Ils transportent la poupée sur la scène et le public les

voit opérer pendant toute la représentation.

Le manipulateur principal tient la poupée par le dos avec sa main gauche. Il dispose, pour ce faire d'une poignée spéciale fixée à l'intérieur du thorax de la marionnette. C'est de là que partent plusieurs cordonnets qui lui permettent d'utiliser ses doigts pour faire se mouvoir les yeux, les sourcils et la bouche; de sa main droite il commande les mouvements du bras droit de la poupée et il peut faire s'ouvrir et se fermer les doigts de la main. Le manipulateur principal porte des cothurnes à semelles de bois qui lui permettent de dominer d'environ un demi-pied le second et le troisième manipulateur de sorte qu'ils puissent travailler simultanément plus facilement à des niveaux légèrement différents.

Le deuxième manipulateur est chargé des mouvements de la main gauche, et le troisième, des pieds. Comme la poupée féminine n'a pas de jambes, le troisième manipulateur agite sa jupe de manière à créer l'illusion du mouvement des jambes.

Le diseur de *yoruri* raconte l'intrigue que la poupée joue; il chante, il crie, il murmure, il sanglote “incarnant” vocalement tous les rôles de la pièce, (dans certains cas plusieurs récitants apparaissent simultanément)..Il est

assis avec ses accompagnateurs de *samisen* chacun resplendissant dans son vêtement de cérémonie traditionnel, pleinement exposé à la vue des spectateurs, sur un dais installé sur un des côtés de la scène.

L'accompagnateur est également un facteur important du théâtre de marionnettes. Il ne se contente pas de fournir l'accompagnement musical du récit, il reproduit, le cas échéant, le son de la pluie et crée d'autres effets de bruitage qui renforcent l'atmosphère de l'oeuvre.

Don du Prince de Monaco au Québec

Son Altesse le Prince Rainier III de Monaco a fait le don exceptionnel aux Québécois, d'une collection complète des “Prix Littéraires Prince Pierre de Monaco”. La remise en a été faite récemment à la Bibliothèque nationale du Québec.

La Fondation Prince Pierre de Monaco attribue, chaque année, à un écrivain de langue française, et pour l'ensemble de son oeuvre, un prix dont le montant s'élève actuellement à 20,000 F. La collection couronne des talents très variés et publie des oeuvres particulièrement représentatives du talent de chacun des lauréats.

Ainsi cette Fondation a déjà souligné les qualités et la valeur d'écrivains comme Henri Troyat, Jean Giono, Hervé Bazin et plusieurs autres.

suite de la page 2

sans doute leur propre interprétation de ce que chaque article signifie exactement et cette interprétation mène sans doute pour eux à un Vietnam réuni pas des moyens pacifiques ou à un Vietnam dont la réunification par la force serait justifiée du fait que les autres parties n'auraient pas “adhéré scrupuleusement aux Accords”. Inutile d'ajouter que les autres parties ne partagent pas toutes ce point de vue.

Pour le Gouvernement de la République du Vietnam, les Accords sont considérés comme l'occasion d'obliger les Nord-Vietnamiens à se retirer, sinon de son territoire, du moins de la table des négociations et d'avoir ainsi la possibilité de traiter directement avec l'autre partie sud-vietnamienne à la table des négociations sans l'interven-

tion du Vietnam du Nord. Le Gouvernement du Vietnam du Sud estime que dans une période de temps relativement courte elle saura si cette possibilité peut mener à un règlement négocié au Vietnam du Sud. Il reste à voir s'il s'agit là d'une aspiration réaliste.

Il n'imcombe pas au Canada, en tant que membre de la CICS, de juger des mérites de chacune de ces deux positions. Mais il est maintenant clair, ce qui n'était pas le cas il y a deux mois, qu'il faudra accorder à toutes les parties vietnamiennes un peu de temps pour leur permettre de montrer que leurs solutions sont réalisables; non pas de les mettre en oeuvre, mais de montrer qu'elles sont réalisables. Une fois que la confiance régnera et qu'on aura amorcé une solution politique en respectant les conditions des deux parties, la paix ne sera plus aussi fragile qu'elle l'est à l'heure actuelle et la simple présence d'une commission internationale ne sera plus considérée comme un élément vital de la situation ou une telle commission sera en mesure de contribuer à une solution. D'un autre côté, si aucune des solutions politiques envisagées par l'une ou l'autre des parties ne s'affirme, on peut s'attendre à une reprise des hostilités sur une grande échelle malgré la présence d'un organisme d'observation ou de surveillance quelconque.

C'est en tenant compte de ce nouvel élément et des vastes répercussions auxquelles notre retrait immédiat pourrait donner suite et dont nous devrions assumer une certaine responsabilité que le Gouvernement a décidé de ne pas exercer son option de se retirer après soixante jours, même s'il était en droit de le faire par l'application raisonnable des critères qu'il a rendus publics. D'un autre côté, notre expérience, passée et courante, ne nous permet pas de nous engager à participer pour une période de temps indéfinie et sans conditions. Le Gouvernement a donc l'intention d'informer

les parties aux Accords que le Canada est disposé à maintenir sa participation, aux mêmes conditions qu'à l'heure actuelle, pour une période additionnelle de soixante jours, c'est-à-dire jusqu'au 31 mai....

...après quoi, à moins d'une amélioration sensible de la situation ou de progrès notables en vue d'un règlement politique, il se retirera, en accordant une période de grâce additionnelle de trente jours afin de permettre aux parties de lui trouver un remplaçant. Ce qui veut dire que le Canada mettra un terme à sa participation à la CICS le 30 juin 1973 à moins qu'il y ait eu une amélioration sensible de la situation ou qu'il y ait des indications qu'un règlement politique est imminent. Toutes les parties auront alors eu le temps d'exécuter toutes les dispositions pour la surveillance desquelles la CICS a été créée et peut-être même de tenir des élections, ce sur quoi je reviendrai dans un instant. Si les parties sud-vietnamiennes qui négocient actuellement à Paris peuvent s'entendre prochainement sur des questions d'ordre interne, comme les Accords de Paris du 27 janvier les invitent et les encouragent à le faire, notre décision ne présentera aucune difficulté.

Sous un aspect important, les Accords confient à la CICS une tâche qui sans être du domaine de la surveillance de la trêve doit contribuer au règlement politique qui seul peut mettre un terme à la guerre. Les Accords prévoient une élection en vue de la formation d'un nouveau gouvernement national. Le Protocole portant création de la CICS confie à celle-ci un rôle d'observation indéfini. Les entretiens qui se déroulent actuellement entre les deux parties sud-vietnamiennes doivent créer les conditions dans lesquelles les élections seront tenues. Cette fonction électorale est distincte des autres fonctions confiées à la CICS et les règles qui la régissent n'ont pas encore été établies. On pourrait donc traiter de celle-ci séparément. En ce qui concerne le Canada, quel que soit notre statut à l'égard d'autres aspects des Accords, nous demeurerions prêts à participer, selon le bon vouloir des parties en cause, à la surveillance d'une élection, pourvu que celle-ci soit tenue conformément aux dispositions des Accords. Cette offre ne

s'appliquerait pas à une élection tenue dans d'autres circonstances.

Le Canada informera également les quatre parties aux Accords de Paris que, comme le Canada n'a ni participé à leur négociation ni signé les Accords de Paris, il ne se considère pas comme étant lié par les dispositions de ces Accords dans une plus grande mesure que ceux qui les ont signés se considèrent comme étant liés par leurs dispositions. Il s'agit là en fait d'une des premières conditions que nous avons posées à notre participation. Nous nous sentirons, par conséquent, libres de nous retirer ou d'ajuster d'une autre manière notre déploiement en tout temps si les parties signataires des Accords montrent, par leurs actions, qu'elle ne se considèrent plus comme étant liées par ces Accords. La reprise des hostilités sur une grande échelle ou toute action qui indiquerait que les parties nient ouvertement leurs obligations en vertu des Accords libérerait le Canada, aux yeux du Gouvernement, de toute obligation à l'égard de la CICS. Si je me trouve dans l'obligation de prendre une telle décision, le Gouvernement fera connaître publiquement les raisons qui motiveront son retrait.

Je ne voudrais pas prédire que le travail ardu et habile qui a rendu ces Accords possibles sera annulé par une escalade prochaine des hostilités. Il est toutefois évident que les moyens de reprendre les hostilités sont à portée de la main et il y a malheureusement lieu de croire que cette possibilité n'est pas exclue des calculs que font quelques-unes au moins des parties intéressées. Nous ferons une nouvelle évaluation de la situation avant la fin de mai et nous ferons connaître une opinion définitive à ce moment-là.

En terminant, je voudrais ajouter que pendant le temps où nous continuerons à faire partie de la Commission, nous maintiendrons l'attitude objective et ouverte que nous avons prise jusqu'ici et nous nous efforcerons de faire en sorte que la CICS remplisse non seulement le rôle qui lui a été ajouté en demeurant au Vietnam mais aussi les tâches qui lui sont confiées aux termes des Accords. Nous refuserons de prendre part à une charade et de sanctionner tacitement l'inaction si nous jugeons qu'il y a lieu de passer à l'action.

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'Information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2. Un index paraîtra tous les trois mois.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, sera communiquée sur demande.